

COCHEZ LA OU LES REPONSES JUSTES

1/ A la suite de violences de nature sexuelle, l'examen de la victime peut être réalisé :

- a) à la demande de la victime elle-même même s'il s'agit d'un mineur ;
- b) à la demande de l'auteur présumé, afin de se disculper éventuellement ;
- c) à la demande du conjoint de la victime ;
- d) à la demande d'un officier de police judiciaire ;
- e) à la suite d'une découverte fortuite au cours d'un examen externe d'un cadavre.

2/ Le délai de prescription de l'action publique :

- a) est de 10 années s'il s'agit d'un viol ;
- b) est de 3 années s'il s'agit d'un viol ;
- c) est de 3 années s'il s'agit d'un attentat à la pudeur ;
- d) est de 2 années s'il s'agit d'un attentat à la pudeur ;
- e) commence à courir à compter de la majorité civile pour les crimes et délits commis à l'encontre d'un mineur.

3/ L'absorption digestive de l'alcool est :

- a) plus rapide avec l'augmentation du degré alcoolique ;
- b) plus lente avec l'augmentation du degré alcoolique ;
- c) ralentie et diminuée lors de l'ingestion au cours d'un repas ;
- d) accélérée et augmentée lors de l'ingestion au cours d'un repas ;
- e) non modifiée lors de l'ingestion au cours d'un repas.

4/ Le médecin requis par un officier de police judiciaire en vue d'effectuer un prélèvement de sang pour le dosage d'une alcoolémie, doit procéder :

- a) à l'interrogatoire de la personne présumée en état alcoolique ;
- b) à l'examen clinique de la personne présumée en état alcoolique ;
- c) au prélèvement même sans le consentement de la personne présumée en état alcoolique ;
- d) à l'information de la personne présumée en état alcoolique ;
- e) à l'élimination d'éventuelles contre-indications médicales aux prélèvements.

5/ Les résultats de l'alcoolémie chez la personne décédée peuvent être :

- a) faussement basses par dilution due à un remplissage vasculaire avant le décès ;
- b) faussement positifs par contamination par le contenu gastrique ;
- c) faussement positifs par contamination par le contenu vésical ;
- d) faussement positifs suite à des soins de conservation ;
- e) faussement positifs suite à des phénomènes de putréfaction.

6/-La maltraitance des enfants par faits d'omission peut correspondre à :

- a) des blessures volontaires multiples ;
- b) une privation dans l'alimentation compromettant la santé ;
- c) une exposition à des nuisances ne compromettant pas la santé ;
- d) une privation de soins compromettant la santé ;
- e) des brûlures thermiques étendues

7/- Le diagnostic d'enfant maltraité se fait devant :

- a) une énurésie isolée ;
- b) un retard staturo-pondéral isolé ;
- c) l'association de lésions de violence multiples et diverses ;
- d) des purpuras ecchymotiques liés à un trouble de la crase sanguine ;
- e) l'amélioration des lésions traumatiques dès qu'on sépare l'enfant du milieu familial.

8/-La déclaration de la maltraitance des enfants par le médecin :

- a) est une violation du secret médical ;
- b) est obligatoire ;
- c) est facultative ;
- d) est une dérogation légale du secret médical ;
- e) ne peut pas faire intervenir les assistantes sociales de la structure hospitalière où exerce le médecin.

9/ - L'enfant victime de maltraitance est :

- a) un mineur de 18 ans ;
- b) tout enfant présentant une fracture;
- c) intentionnellement battu ;
- d) involontairement violenté ;
- e) l'enfant exposé volontairement à une négligence mettant en jeu son pronostic vital.

10/ - L'interruption thérapeutique de la grossesse :

- a) est une mesure facultative pour sauver la vie de la mère en danger ;
- b) peut être effectuée par une sage-femme;
- c) est effectuée quel que soit l'âge de la grossesse ;
- d) est effectuée uniquement lorsque l'âge de la grossesse est inférieure à 180 jours ;
- e) peut être effectuée par un médecin.

11/ Le monoxyde de carbone est un gaz :

- a) miscible ;
- b) inodore ;
- c) incolore ;
- d) dégageant une odeur nauséabonde ;
- e) insipide.

12/ Les sites les plus sensibles dont l'agression pourrait être à l'origine de la mort subite sont :

- a) le pharynx ;
- b) le larynx ;
- c) les séreuses ;
- d) les organes génitaux ;
- e) les tympans.

13/ Parmi les étiologies de type lésionnel de la mort subite chez l'adulte on trouve :

- a) les pathologies cardiovasculaires ;
- b) les affections du système nerveux central
- c) les affections respiratoires ;
- d) les maladies digestives aiguës (rares) ;
- e) l'inhibition.

14/- La phase d'imprégnation est une des phases de la forme aiguë de l'intoxication au CO, qui se traduit par

- a) une baisse de l'acuité visuelle ;
- b) des vomissements ;
- c) des céphalées ;
- d) des vertiges ;
- e) des signes d'ébriété avec excitation et agitation.

15/ Au cours de la pendaison, le sillon est :

- a) Au-dessous du larynx ;
- b) Au-dessus du larynx ;
- c) Est haut situé ;
- d) Est oblique ;
- e) Est ecchymotique.

16/ L'examen externe et l'autopsie d'un pendu retrouvent :

- a) Les lésions d'Amussat ;
- b) Le manchon ecchymotique péricarotidien ;
- c) L'ecchymose en bordure du sillon ;
- d) Les lividités qui sont distales ;
- e) La cyanose de la face.

17/ Les signes extérieurs lors de la noyade vraie sont :

- a) La cyanose de la face ;
- b) Le champignon de mousse ;
- c) Le manchon ecchymotique des carotides ;
- d) Le sillon cervical ;
- e) L'œil de poisson.

18/ Le processus de la mort par submersion en eau douce comprend :

- a) L'inondation des alvéoles ;
- b) L'hémodilution ;
- c) L'hypovolémie ;
- d) L'hypokaliémie ;
- e) La fibrillation ventriculaire.

19/ Au cours de la pendaison, la mort survient par :

- a) compression des carotides ;
- b) obturation des voies respiratoires ;
- c) compression de la trachée ;
- d) obstruction de la bouche ;
- e) possibilité d'une inhibition réflexe.

20/ Le sillon de la strangulation au lien est :

- a) Haut situé, horizontal ;
- b) Bas situé, oblique ;
- c) Haut situé, oblique ;
- d) Bas situé, horizontal ;
- e) Très marqué si le lien est souple.

21/ Le confinement est :

- a) La disparition d'un corps dans un milieu visqueux ;
- b) L'enfermement d'un corps dans un lieu clos ;
- c) L'écrasement d'un corps dans les manifestations ;
- d) La suspension d'un corps par les bras ;
- e) L'obstruction de la bouche et du nez.

22/ Généralement dans la strangulation à la main :

- a) On retrouve un désordre des lieux ;
- b) Il s'agit d'une mort criminelle ;
- c) On retrouve des stigmates unguéaux sur le cou ;
- d) On retrouve des ecchymoses au niveau de l'abdomen ;
- e) Le larynx est souvent lésé.

23/ La suffocation par occlusion de la bouche et du nez est un mode :

- a) De suicide fréquent ;
- b) Accidentel qui peut exister chez l'alcoolique ;
- c) Accidentel fréquent ;
- d) De crime fréquent chez les nouveaux nés ;
- e) De crime rare chez les nouveaux nés.

24/ La fausse route alimentaire :

- a) Est une forme de suffocation ;
- b) Est une forme de strangulation ;
- c) Est une forme de confinement ;
- d) Est une forme d'enlèvement ;
- e) Est une forme d'enfouissement.

25/ L'ecchymose est une lésion :

- a) Due à une solution de continuité cutanéovasculaire ;
- b) Qui apparaît après 02 heures ;
- c) Qui reproduit la forme de l'agent causal ;
- d) Qui change de couleur avec le temps ;
- e) Qui se putréfie rapidement.

26/ L'hématome est :

- a) Une contusion de 1^{er} degré ;
- b) Appelé une bosse hématique au niveau du cuir chevelu ;
- c) Appelé une poche hématique au niveau des muscles de la cuisse ;
- d) Une lésion post mortem ;
- e) La blessure la plus fréquente.

27/ Une plaie engendrée par un agent tranchant a les caractéristiques suivantes :

- a) Plus profonde que large ;
- b) Plus large que profonde ;
- c) Les bords sont nets ;
- d) Les bords sont irréguliers ;
- e) Une terminaison en queue de rat.

28/ Une plaie engendrée par un agent tranchant et piquant a les caractéristiques suivantes :

- a) Plus profonde que large ;
- b) Les bords sont contus ;
- c) Présente une collerette érosive ;
- d) Provoquée par une action coupante ;
- e) Provoquée par une action perforante.

29/ La zone de tatouage d'une plaie balistique est :

- a) Inconstante ;
- b) Une trace de la fumée du tir ;
- c) Le fait d'incrustation des grains de poudre ;
- d) Le fait de la crasse qui accompagne la balle ;
- e) Une ecchymose périphérique.

30/ L'origine anté ou post mortem des blessures se base sur :

- a) L'hémorragie ;
- b) La putréfaction ;
- c) L'épanchement ;
- d) La dessiccation ;
- e) La coagulation.

1^{er} cas clinique : un adolescent de 15 ans se présente en médecine légale, accompagné de ses parents, suite à un accident de la voie publique, pour l'obtention d'un certificat médico-légal.

31/ Le médecin consultant doit préciser :

- a) Le lieu de l'accident ;
- b) La date de l'accident ;
- c) La date de l'examen médical ;
- d) La nature de la prise en charge médicale qui a suivi l'accident
- e) Le type de véhicule qui a heurté la victime.

32/ dans le certificat médico-légal le médecin mentionne :

- a) Les circonstances de l'accident ;
- b) Les signes subjectifs ;
- c) Les lésions induites par le traumatisme ;
- d) Le pronostic à court et moyen terme ;
- e) Le profil psychologique de la victime.

33/ l'ITT pénale mentionnée sur le certificat médico-légal correspond à :

- a) un repos ;
- b) un arrêt de travail ;
- c) la période d'hospitalisation ;
- d) la période de la rééducation fonctionnelle
- e) la période durant laquelle la victime va éprouver des difficultés pour accomplir les gestes de la vie courante et de la vie quotidienne.

34/ la victime bénéficie d'une ITT pénale de 30 jours. Dans ce cas l'auteur va être puni pour un acte qualifié de :

- a) Contravention ;
- b) Crime ;
- c) Délit ;
- d) Maltraitance des enfants ;
- e) Coups et blessures volontaires.

35/ le certificat médico-légal est remis :

- a) A la victime ;
- b) A la police judiciaire ;
- c) Aux parents de la victime ;
- d) Au juge ;
- e) Au directeur de l'hôpital.

2^e cas clinique : vous êtes requis pour faire le constat de décès d'une personne de sexe masculin âgé de 18 ans, découvert mort dans le domicile familial.

36/ vous pensez :

- a) Qu'il est nécessaire de faire l'interrogatoire des parents ;
- b) Qu'il n'est pas nécessaire de faire l'interrogatoire des parents ;
- c) A demander les antécédents médicaux du défunt ;
- d) A demander à consulter le dossier médical du défunt s'il existe ;
- e) Qu'il faut parler avec quelques voisins du défunt.

37/ au cours de l'examen externe du cadavre vous recherchez de façon systématique:

- a) Le pouls ;
- b) La rigidité cadavérique ;
- c) Les ecchymoses ;
- d) L'émission de sperme ;
- e) Les lividités cadavériques.

38/ quand l'examen est terminé vous rédigez le constat de décès sur :

- a) Une feuille d'ordonnance ;
- b) Une feuille blanche ;
- c) Un imprimé officiel de constat de décès utilisé depuis l'année 2008 ;
- d) Un imprimé officiel de constat de décès utilisé depuis l'année 2014 ;
- e) Un imprimé officiel de constat de décès utilisé depuis l'année 2016.

39/ La première partie (supérieure) du certificat de constat de décès :

- a) Est anonyme ;
- b) Est destinée à la mairie ;
- c) Est destinée au tribunal ;
- d) Est destinée à la direction de la santé de wilaya ;
- e) Comporte la mention « mort réelle et constante ».

40/ La 2^e partie (inférieure) du certificat de constat de décès :

- a) Est anonyme ;
- b) Comporte la forme médico-légale de la mort ;
- c) Comporte la cause de la mort ;
- d) Est destinée au tribunal ;
- e) Est destinée à la direction de la santé de wilaya.

*** BON COURAGE***

COCHEZ LA OU LES REPONSES JUSTES

1/ A la suite de violences de nature sexuelle, l'examen de la victime peut être réalisé :

- a) à la demande de la victime elle-même même s'il s'agit d'un mineur ;
- b) à la demande de l'auteur présumé, afin de se disculper éventuellement ;
- c) à la demande du conjoint de la victime ;
- d) à la demande d'un officier de police judiciaire ;
- e) à la suite d'une découverte fortuite au cours d'un examen externe d'un cadavre.

2/ Le délai de prescription de l'action publique :

- a) est de 10 années s'il s'agit d'un viol ;
- b) est de 3 années s'il s'agit d'un viol ;
- c) est de 3 années s'il s'agit d'un attentat à la pudeur ;
- d) est de 2 années s'il s'agit d'un attentat à la pudeur ;
- e) commence à courir à compter de la majorité civile pour les crimes et délits commis à l'encontre d'un mineur.

3/ L'absorption digestive de l'alcool est :

- a) plus rapide avec l'augmentation du degré alcoolique ;
- b) plus lente avec l'augmentation du degré alcoolique ;
- c) ralentie et diminuée lors de l'ingestion au cours d'un repas ;
- d) accélérée et augmentée lors de l'ingestion au cours d'un repas ;
- e) non modifiée lors de l'ingestion au cours d'un repas.

4/ Le médecin requis par un officier de police judiciaire en vue d'effectuer un prélèvement de sang pour le dosage d'une alcoolémie, doit procéder :

- a) à l'interrogatoire de la personne présumée en état alcoolique ;
- b) à l'examen clinique de la personne présumée en état alcoolique ;
- c) au prélèvement même sans le consentement de la personne présumée en état alcoolique ;
- d) à l'information de la personne présumée en état alcoolique ;
- e) à l'élimination d'éventuelles contre-indications médicales aux prélèvements.

5/ Les résultats de l'alcoolémie chez la personne décédée peuvent être :

- a) faussement basses par dilution due à un remplissage vasculaire avant le décès ;
- b) faussement positifs par contamination par le contenu gastrique ;
- c) faussement positifs par contamination par le contenu vésical ;
- d) faussement positifs suite à des soins de conservation ;
- e) faussement positifs suite à des phénomènes de putréfaction.

6/-La maltraitance des enfants par faits d'omission peut correspondre à :

- a) des blessures volontaires multiples ;
- b) une privation dans l'alimentation compromettant la santé ;
- c) une exposition à des nuisances ne compromettant pas la santé ;
- d) une privation de soins compromettant la santé ;
- e) des brûlures thermiques étendues

7/- Le diagnostic d'enfant maltraité se fait devant :

- a) une énurésie isolée ;
- b) un retard staturo-pondéral isolé ;
- c) l'association de lésions de violence multiples et diverses ;
- d) des purpuras ecchymotiques liés à un trouble de la crase sanguine ;
- e) l'amélioration des lésions traumatiques dès qu'on sépare l'enfant du milieu familial.

8/ -La déclaration de la maltraitance des enfants par le médecin :

- a) est une violation du secret médical ;
- b) est obligatoire ;
- c) est facultative ;
- d) est une dérogation légale du secret médical ;
- e) ne peut pas faire intervenir les assistantes sociales de la structure hospitalière où exerce le médecin.

9/ - L'enfant victime de maltraitance est :

- a) un mineur de 18 ans ;
- b) tout enfant présentant une fracture ;
- c) intentionnellement battu ;
- d) involontairement violenté ;
- e) l'enfant exposé volontairement à une négligence mettant en jeu son pronostic vital.

10/ - L'interruption thérapeutique de la grossesse :

- a) est une mesure facultative pour sauver la vie de la mère en danger ;
- b) peut être effectuée par une sage-femme ;
- c) est effectuée quel que soit l'âge de la grossesse ;
- d) est effectuée uniquement lorsque l'âge de la grossesse est inférieure à 180 jours ;
- e) peut être effectuée par un médecin.

11/ Le monoxyde de carbone est un gaz :

- a) miscible ;
- b) inodore ;
- c) incolore ;
- d) dégageant une odeur nauséabonde ;
- e) insipide.

12/ Les sites les plus sensibles dont l'agression pourrait être à l'origine de la mort subite sont :

- a) le pharynx ;
- b) le larynx ;
- c) les séreuses ;
- d) les organes génitaux ;
- e) les tympans.

13/ Parmi les étiologies de type lésionnel de la mort subite chez l'adulte on trouve :

- a) les pathologies cardiovasculaires ;
- b) les affections du système nerveux central ;
- c) les affections respiratoires ;
- d) les maladies digestives aiguës (rares) ;
- e) l'inhibition.

14/- La phase d'imprégnation est une des phases de la forme aiguë de l'intoxication au CO, qui se traduit par :

- a) une baisse de l'acuité visuelle ;
- b) des vomissements ;
- c) des céphalées ;
- d) des vertiges ;
- e) des signes d'ébriété avec excitation et agitation.

15/ Au cours de la pendaison, le sillon est :

- a) Au-dessous du larynx ;
- b) Au-dessus du larynx ;
- c) Est haut situé ;
- d) Est oblique ;
- e) Est ecchymotique.

16/ L'examen externe et l'autopsie d'un pendu retrouvent :

- a) Les lésions d'Amussat ;
- b) Le manchon ecchymotique péricarotidien ;
- c) L'ecchymose en bordure du sillon ;
- d) Les lividités qui sont distales ;
- e) La cyanose de la face.

17/ Les signes extérieurs lors de la noyade vraie sont :

- a) La cyanose de la face ;
- b) Le champignon de mousse ;
- c) Le manchon ecchymotique des carotides ;
- d) Le sillon cervical ;
- e) L'œil de poisson.

18/ Le processus de la mort par submersion :

- a) L'inondation des alvéoles ;
- b) L'hémolite ;
- c) L'hypovolémie ;
- d) L'hypokaliémie ;
- e) La fibrillation ventriculaire.

19/ Au cours de la pendaison, la mort survient :

- a) compression des carotides ;
- b) obturation des voies respiratoires ;
- c) compression de la trachée ;
- d) obstruction de la bouche ;
- e) possibilité d'une inhibition réflexe.

20/ Le sillon de la strangulation au lien est :

- a) Haut situé, horizontal ;
- b) Bas situé, oblique ;
- c) Haut situé, oblique ;
- d) Bas situé, horizontal ;
- e) Très marqué si le lien est souple.

21/ Le confinement est :

- a) La disparition d'un corps dans un milieu ;
- b) L'enfermement d'un corps dans un lieu ;
- c) L'écrasement d'un corps dans les mains ;
- d) La suspension d'un corps par les bras ;
- e) L'obstruction de la bouche et du nez.

22/ Généralement dans la strangulation à la main :

- a) On retrouve un désordre des lieux ;
- b) Il s'agit d'une mort criminelle ;
- c) On retrouve des stigmates unguéaux sur les mains ;
- d) On retrouve des ecchymoses au niveau du cou ;
- e) Le larynx est souvent lésé.

23/ La suffocation par occlusion de la bouche et du nez :

- a) De suicide fréquent ;
- b) Accidentel qui peut exister chez l'alcoolique ;
- c) Accidentel fréquent ;
- d) De crime fréquent chez les nouveaux nés ;
- e) De crime rare chez les nouveaux nés.

24/ La fausse route alimentaire :

- a) Est une forme de suffocation ;
- b) Est une forme de strangulation ;
- c) Est une forme de confinement ;
- d) Est une forme d'enlèvement ;
- e) Est une forme d'enfouissement.

25/ L'ecchymose est une lésion :

- a) Due à une solution de continuité cutanéomuqueuse ;
- b) Qui apparaît après 02 heures ;
- c) Qui reproduit la forme de l'agent causal ;
- d) Qui change de couleur avec le temps ;
- e) Qui se putréfie rapidement.

17 → ABE

18/ Le processus de la mort par submersion en eau douce comprend :

- a) L'inondation des alvéoles ;
- b) L'hémodilution ;
- c) L'hypovolémie ;
- d) L'hypokaliémie ;
- e) La fibrillation ventriculaire.

19/ Au cours de la pendaison, la mort survient par :

- a) compression des carotides ;
- b) obturation des voies respiratoires ;
- c) compression de la trachée ;
- d) obstruction de la bouche ;
- e) possibilité d'une inhibition réflexe.

20/ Le sillon de la strangulation au lien est :

- a) Haut situé, horizontal ;
- b) Bas situé, oblique ;
- c) Haut situé, oblique ;
- d) Bas situé, horizontal ;
- e) Très marqué si le lien est souple.

21/ Le confinement est :

- a) La disparition d'un corps dans un milieu visqueux ;
- b) L'enfermement d'un corps dans un lieu clos ;
- c) L'écrasement d'un corps dans les manifestations ;
- d) La suspension d'un corps par les bras ;
- e) L'obstruction de la bouche et du nez.

22/ Généralement dans la strangulation à la main :

- a) On retrouve un désordre des lieux ;
- b) Il s'agit d'une mort criminelle ;
- c) On retrouve des stigmates unguéaux sur le cou ;
- d) On retrouve des ecchymoses au niveau de l'abdomen ;
- e) Le larynx est souvent lésé.

23/ La suffocation par occlusion de la bouche et du nez est un mode :

- a) De suicide fréquent ;
- b) Accidentel qui peut exister chez l'alcoolique ;
- c) Accidentel fréquent ;
- d) De crime fréquent chez les nouveaux nés ;
- e) De crime rare chez les nouveaux nés.

24/ La fausse route alimentaire :

- a) Est une forme de suffocation ;
- b) Est une forme de strangulation ;
- c) Est une forme de confinement ;
- d) Est une forme d'enlèvement ;
- e) Est une forme d'enfouissement.

25/ L'ecchymose est une lésion :

- a) Due à une solution de continuité cutanéovasculaire ;
- b) Qui apparaît après 02 heures ;
- c) Qui reproduit la forme de l'agent causal ;
- d) Qui change de couleur avec le temps ;
- e) Qui se putréfie rapidement.

26/ L'hématome est :

- a) Une contusion de 1^{er} degré ;
- b) Appelé une bosse hématique au niveau du cuir chevelu ;
- c) Appelé une poche hématique au niveau des muscles de la cuisse ;
- d) Une lésion post mortem ;
- e) La blessure la plus fréquente.

27/ Une plaie engendrée par un agent tranchant a les caractéristiques suivantes :

- a) Plus profonde que large ;
- b) Plus large que profonde ;
- c) Les bords sont nets ;
- d) Les bords sont irréguliers ;
- e) Une terminaison en queue de rat.

28/ Une plaie engendrée par un agent tranchant et piquant a les caractéristiques suivantes :

- a) Plus profonde que large ;
- b) Les bords sont contus ;
- c) Présente une collerette érosive ;
- d) Provoquée par une action coupante ;
- e) Provoquée par une action perforante.

29/ La zone de tatouage d'une plaie balistique est :

- a) Inconstante ;
- b) Une trace de la fumée du tir ;
- c) Le fait d'incrustation des grains de poudre ;
- d) Le fait de la crasse qui accompagne la balle ;
- e) Une ecchymose périphérique.

30/ L'origine anté ou post mortem des blessures se base sur :

- a) L'hémorragie ;
- b) La putréfaction ;
- c) L'épanchement ;
- d) La dessiccation ;
- e) La coagulation.

1^{er} cas clinique : un adolescent de 15 ans se présente en médecine légale, accompagné de ses parents, suite à un accident de la voie publique, pour l'obtention d'un certificat médico-légal.

31/ Le médecin consultant doit préciser :

- a) Le lieu de l'accident ;
- b) La date de l'accident ;
- c) La date de l'examen médical ;
- d) La nature de la prise en charge médicale qui a suivi l'accident ;
- e) Le type de véhicule qui a heurté la victime.

32/ dans le certificat médico-légal le médecin mentionne :

- a) Les circonstances de l'accident ;
- b) Les signes subjectifs ;
- c) Les lésions induites par le traumatisme ;
- d) Le pronostic à court et moyen terme ;
- e) Le profil psychologique de la victime.

33/ l'ITT pénale mentionnée sur le certificat médico-légal correspond à :

- a) un repos ;
- b) un arrêt de travail ;
- c) la période d'hospitalisation ;
- d) la période de la rééducation fonctionnelle ;
- e) la période durant laquelle la victime va éprouver des difficultés pour accomplir les gestes de la vie courante et de la vie quotidienne.

34/ la victime bénéficie d'une ITT pénale de 30 jours. Dans ce cas l'auteur va être puni pour un acte qualifié de :

- a) Contravention ;
- b) Crime ;
- c) Délit ;
- d) Maltraitance des enfants ;
- e) Coups et blessures volontaires.

35/ le certificat médico-légal est remis :

- a) A la victime ;
- b) A la police judiciaire ;
- c) Aux parents de la victime ;
- d) Au juge ;
- e) Au directeur de l'hôpital.

2^e cas clinique : vous êtes requis pour faire le constat de décès d'une personne de sexe masculin âgé de 18 ans, découvert mort dans le domicile familial.

36/ vous pensez :

- a) Qu'il est nécessaire de faire l'interrogatoire des parents ;
- b) Qu'il n'est pas nécessaire de faire l'interrogatoire des parents ;
- c) A demander les antécédents médicaux du défunt ;
- d) A demander à consulter le dossier médical du défunt s'il existe ;
- e) Qu'il faut parler avec quelques voisins du défunt.

37/ au cours de l'examen externe du cadavre vous recherchez de façon systématique :

- a) Le pouls ;
- b) La rigidité cadavérique ;
- c) Les ecchymoses ;
- d) L'émission de sperme ;
- e) Les lividités cadavériques.

38/ quand l'examen est terminé vous rédigez le constat de décès sur :

- a) Une feuille d'ordonnance ;
- b) Une feuille blanche ;
- c) Un imprimé officiel de constat de décès utilisé depuis l'année 2008 ;
- d) Un imprimé officiel de constat de décès utilisé depuis l'année 2014 ;
- e) Un imprimé officiel de constat de décès utilisé depuis l'année 2016.

39/ La première partie (supérieure) du certificat de constat de décès :

- a) Est anonyme ;
- b) Est destinée à la mairie ;
- c) Est destinée au tribunal ;
- d) Est destinée à la direction de la santé de wilaya ;
- e) Comporte la mention « mort réelle et constante ».

40/ La 2^e partie (inférieure) du certificat de constat de décès :

- a) Est anonyme ;
- b) Comporte la forme médico-légale de la mort ;
- c) Comporte la cause de la mort ;
- d) Est destinée au tribunal ;
- e) Est destinée à la direction de la santé de wilaya.

39 → ANNULÉE

*** BON COURAGE ***